



Conduite sous stupéfiants.

Par **Pierre78**, le **30/12/2011** à **17:02**

Bonjour,

j'ai été contrôlé, il y'a maintenant un mois, pour conduite sous stupéfiants. Les tests sanguins ont donné un résultat positif cette semaine et j'ai rdv avec un major de police dans deux semaines. Je suis en permis probatoire, sans avoir de casier ni quelconque problèmes avec la justice.

Quels sont les risques encourus?

Vais-je faire l'objet d'une procédure simplifiée?(une composition pénale m'arrangerait, ai-je des chances?)

Ai je besoin d'un avocat dès maintenant ou après le rdv?

En cas de procédure ordinaire, une demande de dispense au casier judiciaire (je désire m'engager dans l'armée en tant qu'officier) a t-elle ses chances?

Merci